

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Contrat de Contre-garantie

**Entre les soussignés :**

**Monsieur *X*,**

Né le *<<date>>* à *<<lieu>>*,

De nationalité *<<compléter>>*,

Demeurant *<<adresse>>*,

Marié le *<<date>>* à *<<ville>>* avec Madame *X* sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, régime inchangé depuis.

**Madame *X*,**

Née le *<<date>>* à *<<lieu>>*,

De nationalité *<<compléter>>,*

Demeurant *<<adresse>>*,

Mariée le <*<date>>* à *<<ville>>* avec Monsieur *X* sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, régime inchangé depuis.

D’une part,

Ci-après dénommés « le Garant »,

**E T :**

**Madame *Y*,**

Née le *<<date>>* à *<<lieu>>*,

De nationalité *<<compléter>>*,

Demeurant *<<adresse>>*,

Divorcée le *<<date>>* de Monsieur *XX*, non remariée depuis,

D’une part,

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »,

**Préalablement aux présentes il a été exposé ce qui suit :**

Par acte sous seing privé en date du *<<date>>*, le Bénéficiaire s’est porté caution solidaire à hauteur de *<<montant>>* € pour une durée de *<<durée>>*, au bénéfice de la *<<banque>>* du remboursement d’un prêt in fine d’un montant de *<<montant>>* € souscrit par la ***Société G***modifié par avenant du *<<date>>*.

Ce prêt était destiné au financement de l’acquisition d’appartements affectés à la location sis *<<adresse>>*.

Les parts de la ***Société G*** initialement propriété du Bénéficiaire ont été cédées au Garant, ce dernier s’engageant à cette occasion à garantir le Bénéficiaire contre toute mise en jeu de son engagement de caution.

**Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit :**

### Article 1 - Obligation de garantie

Par les présentes, le Garant s’oblige à garantir le Bénéficiaire contre toute demande en paiement émanant de la *<<banque>>* au titre de l’acte de cautionnement dont il est fait état dans l’exposé ci-dessus, et dont l’objet est :

*« dans la limite de <<montant>>€ le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard pour la durée de <<durée>> mois. »*

Le Garant s’engage envers le Bénéficiaire à payer à la *<<banque>>*, directement, les sommes dues par la ***Société G*** que cette dernière pourrait réclamer au Bénéficiaire au titre de son engagement de caution.

Le Bénéficiaire adressera pour ce faire au Garant copie de toute demande de paiement adressée par la *<<banque>>*.

Le Garant s’engage en outre à rembourser au Bénéficiaire toutes les sommes que ce dernier aura pu être amené à payer à la *<<banque>>* au titre de son engagement de caution, postérieurement à la signature des présentes.

Il est expressément entendu que le Garant s’interdit par ces présentes, comme une condition substantielle de son engagement, de faire valoir, pour retarder ou se soustraire à l'exécution inconditionnelle et immédiate de la présente garantie et par conséquent au(x) paiement(s) qu'elle met à sa charge, aucune nullité, exception, ni objection, ni fin de non-recevoir quelconques tirées des contrats existant entre la *<<banque>>* et la ***Société G*** et entre *<<la banque>>* et le Bénéficiaire.

Le garant ne pourra se prévaloir des délais de paiement accordés au Bénéficiaire, sans toutefois que ceci remette en cause la durée pour laquelle le présent cautionnement est souscrit.

Le Garant est tenu à payer le Bénéficiaire sans que ce dernier ait à poursuivre préalablement la ***Société G***.

Pour obtenir ce paiement, le Bénéficiaire peut exercer des poursuites judiciaires sur l'ensemble des biens, meubles et immeubles, présents et à venir du Garant.

### Article 2 - Déclarations

Le Garant déclare avoir parfaite connaissance du prêt consenti à la ***Société G*** et de son avenant en date du *<<date>>*.

Il déclare en outre avoir pris connaissance des termes du contrat de cautionnement consenti par le Bénéficiaire à la *<<banque>>*.

Le Garant ne fait pas de la situation du cautionné la condition déterminante de son cautionnement. Tant qu'il restera tenu au titre de son engagement, il appartient au Garant de suivre personnellement la situation du cautionné, le Bénéficiaire n'ayant à ce sujet pas d'obligation d'information envers le Garant. Le Garant reconnaît disposer d'éléments d'information suffisants pour apprécier seul la situation du débiteur préalablement à la souscription de son engagement et pendant toute la durée de celui-ci.

### Article 3 - Durée

Le Garant sera tenu pour la durée de l’acte de cautionnement restant à courir à savoir *<<durée>>* mois à compter du *<<date>>* soit jusqu’au *<<date>>*.

La présente Garantie ne prendra fin qu’après apurement de la totalité des dettes de la ***Société G*** à l’égard du Bailleur et remboursement au Bénéficiaire de l’intégralité des sommes qu’il aurait pu être amené à payer au titre de son engagement de caution.

### Article 4 - Conséquences de la garantie à l'égard des ayants droit du garant

Toutes personnes venant aux droits du Garant pour quelque cause que ce soit ou à quelque titre que ce soit, telles ses héritiers, seront tenues, solidairement et indivisiblement à l'égard du Bénéficiaire, de l'exécution de la Garantie, dans les mêmes conditions que le Garant.

En conséquence, le Bénéficiaire pourra demander à n'importe laquelle de ces personnes le paiement de la totalité des sommes qu'il aurait été en droit de demander au Garant sans que puisse être imposée au Bénéficiaire une division de ses recours entre lesdites personnes.

*Fait à …,*

*Le …*

*En trois exemplaires originaux*

**Le Garant Le Bénéficiaire**

**Monsieur *X* Madame *Y***

**Madame *X***

*« Bon pour garantie autonome dans les termes et conditions ci-dessus, de toute somme dans la limite de <<montant>>€ due par la société G au titre du contrat de prêt rappelé dans le présent acte et pour le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard pour la durée de <<durée>> mois ».*